



Région académique
HAUTS-DE-FRANCE



POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE

ANNÉE SCOLAIRE 2023/2024

TARIFS DE DEMI-PENSION ET D'INTERNAT

Les tarifs annoncés sont théoriques sur la base d'une fréquentation assidue de l'élève sans aucun jour d'absence durant l'année.

Remise d'ordre accordée de plein droit (sans demande expresse de la famille) :

- PFMP (Périodes de Formation en Milieu Professionnel selon la classe : 4 à 8 semaines à déduire)
- Semaines de distanciel (en cas d'enseignement à distance)
- Fermeture des services de restauration
- Exclusions
- Sorties et voyages scolaires

Remise d'ordre accordée de plein droit, sur demande expresse de la famille : jeûne prolongé (dans les 30 jours suivant le retour de l'élève).

Remise d'ordre accordée sous condition et sur demande expresse de la famille : accompagnée le cas échéant de pièces justificatives (dans les 30 jours suivant le retour de l'élève).

- Changement d'établissement scolaire en cours de période
- Changement de régime au cours de période pour des raisons de force majeure dûment justifiées, la décision est prise par le chef d'établissement
- Absences dans le courant de l'année scolaire pour des raisons majeures dûment constatées.

Le fond social : Si vous rencontrez des difficultés financières, n'hésitez pas à vous rapprocher de l'assistante sociale du lycée ou du secrétariat de l'intendance afin de retirer un dossier de demande de fond social, celui-ci est étudié de manière anonyme.

	DEMI-PENSION		INTERNAT
	Forfait 4 jours (lundi, mardi, jeudi et vendredi)	Forfait 5 jours	Forfait 5 jours
1^{er} trimestre : Septembre / Décembre 04/09/2023 au 31/12/2023	175,56€	215,60€	700,00€
2^e trimestre : Janvier / Mars 08/01/2024 au 31/03/2024	132,44€	166,32€	480,34€
3^e trimestre : Avril / Juillet 01/04/2024 au 06/07/2024	129,36€	166,32€	474,96€